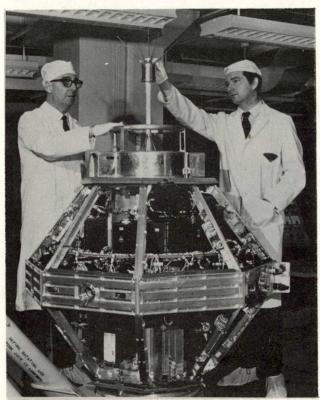
AIDE À L'INDUSTRIE

Outre son immense valeur scientifique, le programme Alouette-ISIS a permis de développer, au sein de l'industrie canadienne, une compétence certaine dans les domaines de la conception et de la construction des véhicules spatiaux. La participation industrielle à Alouette I était relativement faible et se limitait à la fourniture de différents composants, tels que les antennes tubulaires déployables et les émetteurs de télémesure. Lors de la réalisation d'Alouette II, toutefois, on aidait l'industrie à développer les compétences acquises par les scientifiques du gouvernement lors de la première phase du programme.

L'octroi à la société RCA de Montréal, en 1964, d'un contrat pour la gestion, la conception, la construction et l'essai du satellite ISIS-I prouvait le succès de cette politique. RCA Limitée devenait alors l'entrepreneur principal et s'associait SPAR Aerospace Products pour les travaux ayant trait principalement aux aspects mécaniques de l'entreprise. ISIS-I est opérationnel depuis sa mise sur orbite en 1969. De la même façon, ISIS-II a été construit et mis à l'essai par RCA et les aspects mécaniques du projet traités par SPAR.



Assemblage d'ISIS-II

EXPANSION DES SERVICES AÉRIENS ENTRE LE CANADA ET LE MEXIQUE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp et le ministre des Transports, M. Don Jamieson, ont annoncé récemment que l'accord bilatéral existant en matière de transports aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Mexique a été modifié à Mexico par un échange de notes conclu entre le ministre des Affaires étrangères du Mexique, Son Excellence M. Emilio O. Rabasa, et l'ambassadeur du Canada, M. S.F. Rae. Les modifications ont été négociées à Mexico en novembre 1970.

L'accord bilatéral modifié assigne au trafic aérien des points supplémentaires qui comprendront les villes d'Edmonton et de Winnipeg, au Canada, et celle d'Acapulco au Mexique, ainsi que certains autres points de la côte de l'océan Pacifique, et trois points dans la région du Yucatan. En outre, il a été décidé que des vols plus fréquents seraient assurés sur les routes exploitées par les entreprises de transport aérien des deux pays.

M. Sharp et M. Jamieson ont exprimé leur satisfaction au sujet du nouvel accord qui permettra une expansion des services aériens entre le Mexique et le Canada et contribuera ainsi à renforcer les relations étroites et amicales qui existent déjà entre les deux pays.

LE TIMBRE DE LA SERIE "FEUILLE D'ERABLE

Vingt-six millions de timbres illustrant l'érable au printemps seront émis le 14 avril. Il s'agit là du premier timbre de la série "La feuille d'érable aux quatre saisons". Le dessin de ce timbre de 6c. est l'oeuvre de Mlle Alma Duncan, de Galetta (Ontario). On y voit deux akènes ailées parmi les pousses vertes. Le timbre, qui mesure 24 mm sur 40 mm, sera imprimé en cinq couleurs.

On a longtemps associé la feuille d'érable à l'histoire du Canada. Au XVIIe siècle déjà, on la considérait comme l'emblème du pays. Ce n'est qu'en 1868, cependant, qu'on commença à lui accorder officiellement ce titre. Cette année-là, en effet, les armoiries que la reine Victoria accorda au Québec et à l'Ontario portaient une feuille d'érable. Les armoiries du Canada, adoptées en 1921, portaient



elles aussi une petite branche d'érable, emblème distinctif du Canada. Aujourd'hui, la feuille d'érable rouge stylisée orne le centre du drapeau officiel du Canada.

Le sirop et le sucre d'érable, produits de la sève concentrée de l'érable, ne se trouvent qu'en Amérique du Nord. L'industrie du sirop d'érable, notamment en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario, rapporte de 10 à 15 millions de dollars par année.